

Construction en bois Correctif C1 à la norme SIA 265:2012

Page	Chiffre figure tableau	Fehler Art	Justification non reprise (les modifications sont marquées en rouge et barrées)	Corrections (Les corrections sont marquées en vert)	Approuvé par la commission (date)
96	D.2.2	T	(...) Le renfort lui-même doit respecter le rapport $l_{\text{ext}}/h > 0,7$.	Le renfort doit s'étendre sur 70% de la hauteur h de la poutre à partir de la face soumise à la traction perpendiculaire.	03.03.2014
96	D.3.1	T	Les réductions de section rectangulaires selon la figure 12 qui ne remplissent pas la vérification de la formule (57) doivent être renforcées.	Les réductions de section rectangulaires selon la figure 12 qui ne remplissent pas la vérification de la formule (57) doivent être renforcées. Lorsque la réduction de section est renforcée sur la base de la formule (141), sa résistance ultime sera limitée au double de la résistance sans renfort déterminée selon la formule (57).	30.09.2013
96	D.3.2	T	Le renfort d'une réduction de section rectangulaire à l'appui d'une poutre sur la face soumise à la traction perpendiculaire (voir figure 44) doit être dimensionné pour la valeur de calcul de l'effort de traction $F_{t,90,Ed}$ suivant:	Le renfort d'une réduction de section rectangulaire à l'appui d'une poutre sur la face soumise à la traction perpendiculaire, avec $\Delta h_{\text{ef}}/h \leq 0,5$ (voir figure 44), doit être dimensionné pour la valeur de calcul de l'effort de traction $F_{t,90,Ed}$ suivant:	03.03.2014